



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants Séance ordinaire du conseil des commissaires 25 octobre 2023

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Rapport de surveillance et de revue – RARC

CC-231025-CA-0029

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ainsi qu'aux règlements, directives et politiques découlant de la loi, y compris la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191211-CA-0053, approuvant la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Procédure);

ATTENDU QUE l'article 6.3.4 de la Procédure fait obligation au responsable de l'observation des règles contractuelles (le RARC) de préparer un rapport annuel de surveillance et de revue sur le Cadre et de présenter celui-ci au dirigeant de la commission scolaire (le conseil des commissaires) pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rapport de surveillance et de revue sur le troisième Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023), tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2023/10/25-CA-002.

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2023-2026

CC-230927-AE-0030

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) est membre d'Éducation Lanaudière;

ATTENDU QUE la participation de la CSSWL à l'Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2023-2026 bénéficiera aux élèves dans la région de Lanaudière par la promotion d'initiatives et une offre de services favorisant la persévérance scolaire et la réussite éducative;

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite contribuer au développement social, culturel et économique de la région de Lanaudière en veillant à fournir à la population un niveau élevé de scolarisation et de qualification;

ATTENDU QUE, pour participer à l'entente, la CSSWL doit s'engager à verser la somme de 500 \$ par année pour une période de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2023-2026;

QUE l'engagement financier de 500 \$ par année pour une période de trois ans, de 2023 à 2026, soit autorisé;

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité



Politique sur la *Suspension des classes ou fermeture d'urgence des établissements en raison d'intempéries ou de circonstances inhabituelles ou imprévisibles*

Autorisation de consultation

CC-231025-HR-0031

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171025-HR-0027, qui approuve le règlement n° 2006-HR-07 : *Suspension des classes ou fermeture d'urgence des établissements en raison d'intempéries ou de circonstances inhabituelles ou imprévisibles*;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier cette politique pour tenir compte de la réalité actuelle de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, les modifications à la politique n° 2006-HR-07 : *Suspension des classes ou fermeture d'urgence des établissements en raison d'intempéries ou de circonstances inhabituelles ou imprévisibles*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2023/10/25-HR-001;

ET QUE cette consultation soit tenue pendant une période de trente (30) jours auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 commençant le 26 octobre 2023 et se terminant le 24 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Engagement

Direction du Service des ressources financières

CC-231025-HR-0032

ATTENDU QUE le poste de direction du Service des ressources financières sera vacant à compter du 6 novembre 2023;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené des entrevues le 24 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage Daniel Harvey à titre de directeur du Service des ressources financières conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, et ce, à compter du 6 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

